

SMIRTOM  
DE LA REGION  
DE L'AIGLE  
61305 L'AIGLE CEDEX

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
de l'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	15
PRESENTS	11
VOTANTS	11

DATE DE LA CONVOCATION

1er juin 2022

OBJET

Délibération N°2022-29

AVENANT N° 2  
AU  
CONTRAT DE REPRISE  
FILIERE PLASTIQUES

CHANGEMENT  
DE STANDARDS  
DE TRI  
DES PLASTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL  
pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères  
de la Région de L'AIGLE

Séance du 8 juin 2022

L'an deux mil vingt deux, le huit juin à dix neuf heures, les membres du Bureau Syndical légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Ouen-sur-Iton sous la présidence de Monsieur Dominique NETZER, en session ordinaire.

Etaient présent(e)s :

Titulaires : Mesdames et Messieurs BERNARD, BOUILLAULT, COLLET, GANDAIS, GOUEDARD, GOUSSIN, HEBERT, JUSZEZAK, MATHIAS, NETZER, PINART.

Etaient absents excusés : Mmes et Mr ADOLF, BIGNON, BRIANCEAU, LEONARD.

Egalement présents : Mr ROUSSEAU, Mme MERCIER.

Monsieur COLLET Xavier a été nommé secrétaire de séance.

Le changement de centre de tri entraîne un changement dans la reprise des plastiques.

Nous devons signer un avenant avec VALORPLAST, le repreneur actuel des emballages en plastique.

A l'unanimité, les membres du bureau syndical valident l'avenant n°2 au contrat de reprise des emballages plastiques avec Valorplast.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme.

Le Président du SMIRTOM

Dominique NETZER

